

Permis BE : plus de visite médicale !

La visite médicale est supprimée pour les permis BE (voiture avec remorque de plus de 750 kg) depuis le 3 juin 2016

Le décret du 2016-723 du 31 mai 2016 précise que la visite médicale est supprimée pour obtenir ou renouveler le permis remorque BE depuis le 3 juin 2016. Une excellente nouvelle pour les conducteurs concernés.

La réglementation était caduque depuis que le permis remorque EB alors simple visite médicale était devenu un permis à part entière avec un examen puis la réforme du 19 janvier 2013 instaurant le B96 sans visite médicale.



Décret no 2016-723 du 31 mai 2016 modifiant les conditions d'obtention des catégories A et BE du permis de conduire

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032619550&categorieLien=id>